

Au niveau national comme sur le terrain *Avec le SNES, une même cohérence !*



17 novembre 2014

Les discussions avec le MEN sur la mise en œuvre du corps de psychologues de l'Éducation nationale ont permis d'aboutir à un schéma permettant d'articuler ce qui nous est commun avec les psychologues du premier degré et ce qui nous différencie. A la demande de la FSU, l'année de spécialisation sera validée par un certificat d'aptitude aux fonctions mentionnant la spécialité choisie par le candidat. Un travail conséquent reste à faire sur les contenus de formation, leur mise en œuvre, les concours. La FSU demande à y être associée.

La prochaine étape doit porter sur les points statutaires. D'ores et déjà, l'accès à la hors classe pour les Co-Psy est actée. Il faut en traduire les conséquences pour les DCIO dont les tâches spécifiques et les responsabilités particulières doivent être pleinement prises en compte, soit par la création d'un 3^{ème} grade, soit par un grade d'accès fonctionnel (GRAF). Lors du dernier GT le MEN a montré une certaine souplesse sur les obligations de service, qui pourraient rester les mêmes qu'actuellement pour les deux catégories de personnel.

Mais la situation des CIO tarde à être éclaircie. Un état des lieux réalisé par le MEN devait nous être fourni et une discussion en groupe de travail sur l'examen des critères d'implantation des CIO était prévue. Or, rien de tout cela n'est en place !

La Dgesc est en attente d'une étude précise de la DEPP sur les caractéristiques socio-démographiques et professionnelles des territoires. Apparemment un groupe de travail sans représentants syndicaux devrait se réunir prochainement. Pour le SNES, il est urgent de discuter de la carte des CIO car sur le terrain les menaces et les attaques continuent ! On ne peut laisser les CG continuer à brandir la menace de l'arrêt des financements en cours d'année au mépris des engagements du MEN !

Avec le SNES-FSU, les collègues se battent pour empêcher les fermetures, montrer l'inefficacité de CIO « vitrines » démesurés dans leurs effectifs et mis en difficultés par la perte de leurs réseaux locaux d'implantation ! Au niveau national comme sur le terrain, le SNES défend les CIO comme premiers services publics de proximité du service d'orientation de l'éducation nationale !



Sommaire :

- *Les discussions nationales*
- *Se faire une idée*
- *L'action dans les académies*

Préférer le débat d'idées à la caricature et aux contre-vérités !**Le corps de psychologues de l'éducation nationale**

Depuis très longtemps le SNES et la FSU revendiquent un corps de psychologue de l'éducation nationale rapprochant les psychologues scolaires et les conseillers d'orientation-psychologues sans fusionner leurs métiers. Ceci permettrait de réaffirmer, face aux entrées de « coachs » en tous genres dans les établissements, qu'il y a bien des psychologues reconnus comme tels dans le second degré.

Certaines organisations laissent entendre que ce projet correspondrait au contraire à la disparition de notre métier et des CIO. Il suffit de lire le contenu des fiches actées dans le GT 14 pour se faire une idée !

NON, les Co-Psy ne perdront pas leur spécificité puisque le recrutement post-M2 de psychologie sera suivi d'une année de spécialisation validée par un certificat d'aptitude aux fonctions correspondant à la spécialité (cf fiche N°4 du GT ministériel).

OUI, nos missions seront conservées et précisées, suite au GT du 17 mars 2014 dans une circulaire nationale (cf fiche N°2).

NON, les psychologues scolaires ne viendront pas exercer au collège, puisque le SNES et le SNUIPP ont refusé la proposition de l'UNSA d'une entrée des psychologues scolaires en 6^{ème} et demandé une officialisation du travail de liaison et de coordination qui se pratique dans beaucoup de CIO (cf fiche N°4).

NON, les Co-Psy ne seront pas nommés en établissement scolaire puisque les différentes fiches élaborées au sein du GT ministériel ancrent bien les CIO dans l'EN et la fiche N° 4 prévoit bien l'affectation des Co-Psy dans un CIO (cf fiche N°1, 3 et 4).

OUI, le projet de corps de psychologue de l'éducation nationale se traduira par un accès à la hors classe pour les Co-Psy (puisque les psychologues scolaires l'ont déjà) et à une nouvelle échelle pour les DCIO, soit 3^{ème} grade soit Grade d'accès fonctionnel -GRAF- (cf compte rendu du GT 14 du 15 10 14)

Le SPRO et le devenir des CIO

Le projet de mise en place du SPRO se clarifie depuis que la loi du 5 mars 2014 a précisé clairement les compétences respectives de l'état et de la région. L'état a la responsabilité de l'orientation des élèves et des étudiants, et les CIO et les SCUIO sont les appuis de cette politique. Les CIO ne font pas partie du Service Public Régionalisé d'Orientation mais du Service Public d'Orientation. Ceci signifie que les régions n'ont pas de pouvoir de gouvernance, ni sur les CIO ni sur les personnels. La contribution des CIO au SPRO ne peut être fixée que par le biais d'une convention signée entre le Préfet, le Recteur et le Président de Région. C'est bien pourquoi il faut des élus qui défendent les CIO comme services publics de l'éducation nationale tant sur le terrain aux côtés des collègues que dans les instances en s'opposant aux propositions de fermetures de centres.

NON, la survie des CIO ne sera pas assurée par une entrée dans le SPRO. Les régions ont clairement dit qu'elles ne se contenteraient plus de financer mais exigeraient des contreparties. Pour les CIO ceci se traduirait par de nouvelles tâches à remplir et par une pression sur nos outils et nos pratiques (cf les projets des régions expérimentales).

NON, il n'est pas impossible de sauver le réseau des CIO en obligeant l'état à reprendre progressivement à sa charge les CIO départementaux. Le SNES n'a jamais renoncé à cette possibilité. Le MEN a évoqué une reprise partielle le 15 Octobre. Il faut imposer la reprise totale du réseau avec les moyens financiers correspondant à un service moderne et de qualité..

L'action dans les académies

Dans l'action à l'appel du SNES FSU pour les CIO d'Eure-et-Loire !

Après l'annonce du CG 28 de se désengager du financement des trois CIO à gestion départementale (Chartres, Nogent et Châteaudun), les collègues des CIO de Nogent et de Chartres se sont réunis lundi 10 novembre afin de faire le point sur la situation. Des collègues du CIO de Dreux (CIO d'état) se sont joints à eux. **Ils ont décidé d'organiser un parcours revendicatif le mardi 18 Novembre du Conseil général à la DSDEN en passant par la préfecture.**

Une première rencontre a pu avoir lieu avec la DSDEN le 12 Novembre. Il semble que, suite aux alertes en direction des parents et des élus, le CG renonce finalement à se désengager. Rappelons qu'un désengagement en cours d'année est aujourd'hui contraire à la réglementation et aux engagements du MEN ! Un budget serait finalement voté en décembre mais pour une somme correspondant à la moitié des besoins. Le CG promet une rallonge en Avril, mais nos collègues ont déjà été échaudés par une baisse de 30% des crédits décidée l'an dernier par le CG. D'autre part les frais de déplacements ne sont plus payés jusqu'en décembre.

Une assemblée générale est fixée le 20 Novembre à Orléans.

A Rouen ça continue !

Grâce à leur mobilisation et leur imagination créative, la lutte de nos collègues de Rouen contre les nouveaux projets du rectorat pour 2015 est devenue emblématique. <http://cio-academie-rouen.over-blog.com> et <https://www.youtube.com/watch?v=gOtUKS6AI>

Les deux CIO de Rouen (Centre et Sud) doivent être fusionnés, même si le rectorat joue sur les mots en arguant qu'il ne s'agit que d'un déménagement ! Les collègues vont se retrouver dans la même situation qu'à Lille et à Rennes, entassés à 40 sans possibilité de travail d'équipe, sans bureau et au détriment de l'accueil du public ! De plus le CIO du Havre Nord, pourtant implanté dans une zone très défavorisée, est lui aussi menacé de fermeture alors qu'il s'agit d'un CIO d'état ! Ceci est totalement contraire aux décisions du MEN que le rectorat ne peut pas feindre d'ignorer !

Un CHSCTA est prévu le 17 Novembre sur l'effet de cette restructuration sur les conditions d'exercice de nos collègues et le 19 Novembre une réunion publique est prévue au Havre contre le déménagement du CIO.

A Rennes, la taille du CIO interroge les IG.

Nos collègues du CIO de Rennes ont reçu le 10 Novembre la visite de deux IG qui souhaitaient mieux appréhender la réalité du travail dans un « gros » CIO réunissant près de 40 collègues. Le SNES a été reçu. Il a pu développer les difficultés et les empêchements dans le travail que provoque cette situation : Réunions de centres qui ne peuvent plus être le lieu d'une véritable réflexion d'équipe à cause du nombre, caractère démesuré du nombre d'établissements à prendre en charge (55) ce qui limite forcément le travail de collaboration avec les équipes sur le terrain, et au bout du compte malaise et souffrance pour tous les collègues. Espérons qu'il en sera rendu compte au Rectorat et au MEN et que ces arguments permettront d'empêcher des projets similaires !

Avec LA FSU, l'éducation donne de la voix !

Le 22 Novembre ,rassemblement dès 11h sur l'esplanade des Invalides et au « meeting pour l'Education » à 13h, Maison de la Chimie 28 rue saint Dominique Paris 7^{ème}.